

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2023

Je, soussigné(e), Maryse Ouellet certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant le **règlement numéro 257-2023 déclarant la compétence de la MRC de Kamouraska relativement au domaine du transport collectif de personnes à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien en affichant, le 19^e jour du mois de juin 2023, deux copies aux endroits désignés par le conseil.**

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juin 2023.

Maryse Ouellet, directrice générale